

Réunion du comité directeur Procès-verbal n°2024-09-10

Relevé de décisions

Réunion en Présentielle / en visioconférence	Mardi 10 septembre 2024 de 18h00 à 20h00
Présidence :	Albert GEMMRICH
Membres élus :	Ali DJEDID, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Cedric KANTE, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Hervé PAPAVERO, Emeline SAINTOT, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBE, Christelle VAILLANT
Présidents de districts :	Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Bruno HERBST, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, René MOLLE, Philippe PAULET, Christophe SOLLNER
Salariés : Président CRA :	Patrice GRETHEN, Frédéric VARAIS, Stéphane VILLEMIN,
Excusés ou remplacés :	Patrick LEIRITZ, René MOLLE, Laurent HETZEL, Hervé PAPAVERO, Damien KELTZ, Ali DJEDID, Cedric KANTE,

Le Président Albert GEMMRICH salue l'ensemble des membres et déclare ouverte la réunion organisée en visioconférence.

1 Approbation du PV du Comité Directeur

- Le PV du Comité Directeur du 17 juillet 2024 est approuvé à la majorité.

2 Dossiers clubs

Le tableau des mouvements de clubs, affiliations, changement de type, groupement de club, inactivités, radiations, et reprises d'activités est joint en annexe.

- Le Comité directeur valide à la majorité l'ensemble de ces mouvements.

3 Demandes de clubs

3.1 Demande du Club de l'AS WESTHOUSE

Le club demande la création d'une équipe senior avec la demande de dispense du cachet mutation.

Le Comité Directeur du district d'Alsace en date du 11 juillet 2024 a donné un avis défavorable à cette demande.

- Le Comité directeur confirme à la majorité la décision du district d'Alsace et refuse la demande de dispense du cachet mutation.

Christophe GEORG rappelle que les districts n'ont pas la compétence pour répondre aux problèmes de licences et que toutes les questions posées par les clubs à ce sujet doivent être transmises à la Ligue sans observation ou avis.

3.2 Demande du club de ES GANDRANGE

Le club déclare son équipe senior A en forfait général et demande que l'équipe seniors B soit engagée dans le groupe B en D1 du district de Moselle.

Le Comité directeur du district de la Moselle a donné son accord.

- Le Comité directeur accorde cette demande à la majorité mais refuse l'accèsion aux équipes seniors en fin de saison 2024-2025.

3.3 Demande du club d'EPERNAY

Le club demande la modification de la réglementation pour les barrages d'accèsion de U18 R1 en U19 Nationaux.

- Le Comité directeur maintien à la majorité l'application du règlement actuel.

3.4 Demande du Club de l'AS NANCY-LORRAINE

Le club demande l'application de l'article 4 du statut régional des jeunes pour tout club accédant à une division comportant une obligation d'engagement d'équipes de jeunes plus importante que celle de la division quittée, ce qui est le cas de l'équipe réserve seniors.

Le club demande une dérogation au statut régional des jeunes à la suite de sa descente administrative du N3.

- Le Comité directeur souhaite l'application du règlement et charge le DTR Patrice Grethen de prendre contact avec le club et les responsables concernés du District afin d'accompagner le club dans ses démarches.

3.5 Demande du club de ASF SAULXURES SUR MOSELLOTE THIEFFOSSE

Le club sollicite l'application de l'article 117 D pour l'équipe senior en raison de son forfait général en 2023-2024.

Le club souhaite être considéré en reprise d'activité au sens de l'article 41 des règlements généraux de la FFF.

- Le Comité directeur accepte à la majorité mais au plus bas niveau du district.

3.6 Demande du club du FC MONDELANGE

À la suite de 2 forfaits généraux en 2023-2024 dans les catégories U16 et U18.

Le club demande de bénéficier de la dispense du cachet mutation pour la catégorie U17 uniquement.

- Le Comité directeur accorde uniquement pour les joueurs U17 de cette saison 24-25 pour les joueurs qui étaient U16 en 23-2.

3.7 Demande du club du FC BRUNSTATT

Ce dossier est transmis sans avis par le Comité directeur du District d'Alsace daté du 16 août 2024.

Le club demande l'exemption du cachet mutation pour la catégorie U14 et U16 plus de muté.

- Le Comité directeur refuse à la majorité cette demande.

3.8 Demande du club de l'AS OTTROT

Ce dossier est transmis sans avis par le Comité directeur du District d'Alsace daté du 16 août 2024.

Le club demande une dérogation pour obtenir un muté supplémentaire en catégorie U18.

- Le Comité directeur refuse à la majorité cette demande.

3.9 Demande du club de l'AS MUNDOLSHEIM

l'AS MUNDOLSHEIM souhaite bénéficier d'une dispense de mutation selon l'article 117 du RG de la FFF pour les licenciées venant d'un club muté. Nous serions considérés comme création d'équipe féminines.

- Le Comité directeur refuse à la majorité cette demande.

3.10 Demande du club du FC HABSHEIM

- Le Comité directeur renvoi le dossier à la commission idoine pour décision.

4 Commission régionale de discipline

Le Président de la commission demande par suite du décès de Dominique Paul Instructeur de pourvoir à son remplacement et nous propose la candidature de Axel LHERMITE.

- Le Comité directeur donne son accord jusqu'au 31 décembre 2024.

5 Commission sportive- Gérard SEITZ

5.1 Demande du club de COS VILLERS LES NANCY

Le club de COS Villers sollicite une aide financière au vu de ses nombreux déplacements.

Le Comité Directeur rappelle qu'une aide aux déplacements est déjà allouée aux championnats jeunes masculins et féminins. Sur une saison complète, au-delà de 200 kilomètres en moyenne par déplacement, la Ligue intervient à hauteur de 1 € du kilomètre supplémentaire.

- Le Comité Directeur décide à la majorité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

5.2 Réforme des compétitions régionales seniors féminines

À la suite de cette réforme un déséquilibre au niveau de l'origine géographique des clubs concernés par le championnat Régional 2 s'est fait jour.

La Commission des Compétitions, en total accord avec les clubs lors de la réunion de constitution des groupes, a décidé de retenir une formule relativement inédite quant à la composition des 3 poules de 10 équipes avec quelques déplacements un peu plus longs.

- Le Comité Directeur décide d'octroyer à la majorité et à titre exceptionnel pour la saison en cours, une aide financière aux clubs du championnat R2F à l'identique des championnats des jeunes, 1 € du kilomètre supplémentaire au-delà de 200 kilomètres en moyenne par déplacement.

6 Indemnisation des officiels de la FFF

A la suite d'une note de la Fédération sur les modalités d'indemnisation des arbitres, et en l'absence d'éléments suffisant, une étude approfondie sur les conséquences s'avère nécessaire.

- Le Comité directeur décide que ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion du Comité de direction. traité pour la fin de cette année.

7 Tarif des licences Foot santé

La licence "Foot Santé" permet à son titulaire d'exercer uniquement l'une des trois pratiques ci-dessous avec la dispense de la visite médicale.

- ❖ Foot en marchant,
- ❖ Fit Foot,
- ❖ Golf Foot.

- Le Comité directeur propose à la majorité un tarif de 15,00 € comme le prix de la licence loisirs.

8 Commission Régionale du Bénévolat

La commission du bénévolat a arrêté la répartition des dirigeants bénévoles remplissant les conditions (moins de 5 ans d'ancienneté de licences) pour être invités à passer le WE au CNF de Clairefontaine dans le cadre de l'opération Fédérale.

Cette répartition s'est faite, comme par le passé, au prorata du nombre de licenciés par district.
Au total 60 bénévoles y participeront les 5 et 6 octobre prochain.

- Le Comité directeur laisse la commission nous communiquer la liste après le 26 septembre.

9 Point financier - TURBE

9.1 Point sur la clôture des comptes

Concernant le planning

- le cabinet d'expertise comptable intervient le 16/09/2024.
- le commissaire aux comptes a prévu 3 journées d'intervention le 26/09, 27/09 et le 02/10.
- le bilan sera présenté en CD le 14/10.
- l'envoi des documents dans la semaine du 23 octobre.
- La présentation du bilan 2023-2024 sera effectuée en AG le 09/11.

9.2 Concernant les travaux comptables :

On est dans les temps et en avance par rapport aux travaux de l'année dernière.

9.3 Concernant le bilan :

Il reste encore à intégrer les écritures comptables techniques comme les provisions, les reprises de provision, les amortissements.

10 Point sur la demande de prêt du district de la Moselle

Le district de la Moselle n'a pas réussi à vendre son siège social. L'acheteur n'a pas obtenu les prêts bancaires (2 refus) et en a informé le District 2 jours avant la signature chez le notaire.

La vente du siège devait contribuer au financement d'une grande partie de l'achat du nouveau siège au stade de saint Symphorien.

Le Président du District Christophe SOLLNER explique les conditions pour lesquelles l'annulation de la vente à eu lieu, ce qui nécessite un prêt relais d'un montant de 400 000 € et qui va lui permettre de signer dans les prochains jours l'acquisition du nouveau siège dans les locaux du FC Metz.

Afin d'accompagner le district de la Moselle pour finaliser financièrement l'achat de son nouveau siège, le trésorier général propose de débloquer une somme de 400 000 € de ses comptes de placements le temps de la vente de l'ancien siège.

Le trésorier général précise que cette aide n'aura aucun impact sur les résultats de la LGEF ni sur la trésorerie future.

Enfin le Trésorier a tenu compte dans son analyse d'un éventuel soutien financier de la Ligue au projet du District des Vosges concernant la construction du futur siège de son district.

Un contrat sera établi avec le District de la Moselle précisant les finalités de cet accompagnement notamment le paiement d'intérêts correspondant au taux de rémunération de l'épargne débloqué à savoir 3,65 %.

Cette aide se fera sous la forme d'un prêt In Fine.

- Le Comité Directeur valide à la majorité cette demande pour un prêt relais inférieur à un an d'un montant de 400 000 € au taux annuel de 3,65%.

11 Point sur l'activité de la CRA- Stéphane VILLEMIN

Le président de la CRA commente brièvement les rapports d'activités des conseillers techniques en arbitrage envoyés aux membres du CD.

Christophe SOLLNER rappelle que le Comité directeur avait demandé un bilan d'activité du dernier CTRA embauché.

Stéphane VILLEMIN indique qu'il fera parvenir prochainement ce bilan aux membres du Comité directeur.

12 Schéma territorial du FAFA

Michel Keff a confirmé les aides affectées à la LGEF soit 720 000 € pour les infrastructures et 71 300 € pour les véhicules.

La réflexion s'est engagée pour la saison 2024/2025, avec l'avis des membres présents, le schéma territorial 2023/2024 sera reconduit pour 2024/2025.

La Commission régionale FAFA proposera au prochain Comité directeur le schéma territorial LGEF avec les subventions maximales par nomenclature pour la future saison.

Ce schéma sera transmis à la LFA ensuite pour le déblocage des subventions. Une Commission régionale sera programmée dans les prochains jours pour mise en place de toutes ces décisions.

13 Point sur les ressources humaines- Varais

Le Comité directeur avait décidé de ne plus embaucher en CDI tant que l'AG de cette fin d'année n'avait pas élu le nouveau Comité directeur.

A la suite du départ d'Alexandre DAVID du service développement, qui avait été embauché dans le cadre d'un emploi aidé, le Directeur général nous propose de pourvoir à son remplacement avec un contrat en CDI afin de maintenir l'aide financière du Fonjep y afférente.

- Le Comité directeur autorise cette embauche.

14 Intervention Christophe SOLLNER membre du BELFA

Il rappelle aux Présidents de districts que l'opération Mini-buts est dans sa 2^e année et qu'il convient de relayer la communication auprès de nos clubs afin de leur faire bénéficier d'une aide matérielle conséquente pour ces équipements sachant que les districts et la Ligue y contribue notablement.

La 2^e opération Futnet en cours consiste à remplir un dossier afin d'obtenir des kits filets et des ballons, qui sont offerts pour l'organisation de critérium.

Le Futnet est une délégation du Ministère et le football a donc une obligation de résultat.

15 Intervention Bruno HERBST représentant du bureau du collège des Présidents de Districts

Ci-joint les dernières informations du groupe de travail FFF « Informatique » à savoir :

- 1) Portail des officiels :
 - temps de réponse dégradé : réglé le 10/09/24
- 2) Application mobile :
 - problématique réglée
- 3) Compétitions et désignations : réglé
 - temps de réponse correct
- 4) Point fonctionnel :
 - pas d'évolution cette saison = attente recrutement LFA

- 5) Site internet :
 - problème week-end du 07 et 08 sept 2024
- 6) Recrutement LFA :
 - recrutement différé de 1 à 2 mois
- 7) Réunion prochaine LFA :
 - avec les directeurs de Ligue (différentes missions informatiques)

Pour terminer, le District des Vosges sollicitera tous les districts des ligues du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté pour une nouvelle évaluation des problématiques informatiques avec retour au plus tard le 27 septembre 2024.

16 Informations diverses

Mathieu CHAPPAZ intervient pour nous informer d'une proposition d'un accompagnement scolaire (du CM1 à la terminale) d'1h par semaine en visio par l'intermédiaire d'une association agréé par le ministère de l'éducation nationale.

L'idée est de proposer :

- ❖ aux clubs qui le souhaitent de mettre en place ce dispositif au sein de leur club directement (ex. L'Estoc a choisi ce dispositif pour accompagner 50 de ses jeunes du centre.)
 - ❖ de proposer cet accompagnement aux élèves des pôles espoirs.
 - ❖ de communiquer plus largement à l'ensemble des licenciés.
- Le Comité directeur entérine à la majorité cette initiative.

17 Calendrier

17.1 Réunions du Comité directeur

- Vendredi 20 septembre 2024 à partir de 10h00 journée d'échanges avec les salariés au parc animalier de Sainte-Croix 57810 Rhodes.
- Lundi 14 octobre 2024 Comité directeur en visio-conférence à 18h00.

17.2 Assemblées électorales

Le Président annonce qu'après avoir mûrement réfléchi à son avenir qu'il ne sera pas candidat à sa succession.

Meurthe et Moselle	vendredi 4 octobre 2024 à 18H30 à Nomeny.
Alsace	samedi 5 octobre 2024 AG électorale.
Ardennes	samedi 5 octobre 2024 à Carignan ou Blagny.
Ligue	samedi 9 novembre 2024 à 10H00 à Villers les Nancy.

Michel SPINDLER,

Secrétaire Général

Albert GEMMRICH,

Président